

Jean Clinquart L 'administration des douanes en France de 1914 à 1940

Lemercier Claire

Annales. Histoire, Sciences Sociales, Année 2002, Volume 57, Numéro 6
p. 1683 - 1685

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

cabinets, celle des sociétés de sécurité, dont la Société parisienne de surveillance, créée en 1926, fut l'une des plus belles réussites. Il reste que cette professionnalisation inachevée n'aida pas à la stabilisation d'une profession divisée et fragilisée par une concurrence grandissante.

Le deuxième dossier ouvert par l'auteur est celui des représentations littéraires, auxquelles on pourrait naturellement ajouter celles du cinéma. Les résultats de cette investigation confirment les premiers acquis. La littérature policière française n'a jamais fait bon accueil au détective privé. On chercherait en vain des héros, même s'il convient de reconnaître que, dès les années 1890, Sherlock Holmes, Nick Carter et divers avatars publiés par l'éditeur allemand Eichler connurent le succès en France. La production française disqualifie généralement le détective, souvent malhonnête, parfois ridicule, comme dans le cas exemplaire de ces deux personnages de vaudeville, Tricoche et Cacolet, créés pour le théâtre en 1871 par Henry Mailhac et Ludovic Halévy, et devenus pour longtemps des figures typiques d'une profession à la mauvaise réputation. La fortune de Nestor Burma, privé lancé par Léo Malet en 1943, est tardive et ne s'épanouit guère avant les années 1950.

Le dernier dossier, enfin, aborde l'un des thèmes les plus percutants du livre : le rapport de la police privée à l'État. Avec beaucoup d'habileté, D. Kalifa convainc du blocage opposé par la police d'État au développement et à l'institutionnalisation d'une profession le plus souvent composée d'hommes ayant appartenu à ses rangs avant de rompre avec elle, sous la pression d'une situation plus ou moins conflictuelle. François-Marie Goron créa une agence prospère après avoir été le chef de la Sûreté. Il n'est pas impossible qu'en France, vieille terre de tradition peu libérale, on n'ait point aimé confier à des personnes privées ce que l'on ne manquait pas de considérer comme l'une des premières missions de l'État : la protection des sujets ou des citoyens. Ce n'est qu'en 1942 qu'une loi vint réglementer l'exercice de la profession de directeur et de gérant d'agences privées de recherches. De « police privée », il n'était donc point question, et, selon la loi, les fonctionnaires de police qui avaient rejoint ce genre d'activité ne pouvaient pas

faire état de leur ancienne qualité dans leur publicité.

Dans la masse de la production scientifique regroupée sous le label « histoire culturelle », ce livre constitue une heureuse et remarquable exception. D. Kalifa n'a pas d'abord choisi ce sujet par seul goût personnel (même si ce goût perceptible rend la lecture de cet ouvrage passionnante). Il montre comment, à partir de l'examen d'un sujet qu'on pourrait trop hâtivement considérer comme mineur ou anecdotique, on touche à l'analyse d'une de ces « fictions maîtresses », chères à Clifford Geertz : à la fin du XIX^e siècle, l'enquête occupe en effet le centre de toute la culture, de la science à la politique, de la littérature à la police. Il est bien dommage que la difficulté du sujet choisi par l'auteur, en raison notamment de la quasi-absence d'archives de cabinets privés, nous empêche d'accéder aux procédures concrètes mises en œuvre par les détectives au cours de leurs enquêtes. Dans cet ouvrage, il s'agit donc moins de combler les vides que de saisir des structures de signification sur lesquelles s'articule toute une société. On le mesure de manière particulièrement nette dans le recours à la littérature : D. Kalifa y débusque des systèmes de contrainte qui font obstacle à la reconnaissance d'une profession, et n'y cherche point une substitution à des preuves manquantes, encore moins une illustration. On rompt ainsi avec cette si pauvre opposition entre représentation et réalité, sur laquelle il arrive qu'on se repose encore trop souvent. Point de social sans représentation, point de représentation sans social : cette leçon d'allure si ordinaire, D. Kalifa l'administre, une nouvelle fois, utilement et avec talent.

CHRISTOPHE PROCHASSON

Jean Clinquart

L'administration des douanes en France de 1914 à 1940

Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2000, 482 p.

Jean Clinquart, ancien directeur interrégional des Douanes, a déjà donné depuis 1977 cinq volumes de cette histoire de l'administration

douanière depuis la Révolution (édités jusqu'ici par l'Association pour l'histoire de l'administration des douanes). Ce sixième ouvrage comprend d'ailleurs des index très détaillés, nominatifs et thématiques, des tomes précédents. Il est peut-être plus marqué que ces derniers par les jugements de valeur – l'actualité relative des problèmes traités y ayant sans doute incité l'auteur. Surtout, il est tributaire de la disparition de la plupart des sources. Aussi, malgré des recherches aux Archives nationales et, ponctuellement, dans certains dépôts départementaux, l'auteur recourt-il principalement aux sources normatives et à la presse syndicale ou associative interne. De ce fait, plus que les précédents volumes, souvent riches sur des points quelque peu techniques et méconnus, l'ouvrage adopte le ton de la chronique, au fil des instructions et des problèmes relevés par les douaniers eux-mêmes. On ne peut que louer l'auteur pour avoir fourni nombre de jalons sur un domaine encore méconnu des historiens, et dont plusieurs dimensions sont pourtant d'un grand intérêt. Il reste qu'il n'a pratiquement pas utilisé de bibliographie historique (sur l'histoire économique, sociale ou institutionnelle générale), ce qui l'empêche de problématiser le récit d'épisodes dont plusieurs pourraient pourtant donner matière à des études plus approfondies.

Ces bémols ne doivent pas interdire au lecteur d'apprécier cet ouvrage malgré tout rigoureux, qui pêche surtout par son caractère souvent allusif, faute de recoupement de sources (mais étaient-ils toujours possibles ?) et du fait de son ambition purement monographique. On regrette souvent l'absence de publication *in extenso* de documents significatifs (les citations sont rares et brèves), qui auraient sans doute apporté plus de stimulations au travail des historiens. Il est vrai qu'évoquer en moins de quatre cents pages une administration qui emploie plus de vingt mille agents était une gageure, d'autant qu'il s'agissait de tenir ensemble récits de la Grande Guerre et de la drôle de guerre, politiques douanières, pratiques de lutte contre la contrebande, adaptation aux nouveaux moyens de transport, émergence de syndicats, questions salariales ou

encore débats sur le coût de l'administration. Des éléments précieux émergent toutefois, qui pourront compléter d'autres histoires. Il en va ainsi par exemple des problèmes concrets posés par la réorganisation de l'Alsace-Lorraine, l'administration de la Sarre, l'occupation de la Rhénanie et de la Ruhr : l'ouvrage incite notamment à se pencher sur les motivations – ou les contraintes – qui amènent environ 5 % des douaniers, souvent venus du Midi ou de l'Ouest, à séjourner au moins un temps dans ces zones occupées. Si les réalités quotidiennes du travail des douaniers (tournées, estimation des marchandises...) apparaissent finalement étrangement absentes, un débat à la fois très technique et passionnant pour l'histoire des idées économiques affleure en revanche à plusieurs reprises. Il s'agit de la question des droits *ad valorem* (par opposition à des droits indexés sur le poids net des marchandises, par exemple), avec tout ce qu'elle implique de débats sur la définition de la valeur. En revanche, le difficile problème, en partie lié au précédent, de la définition d'une nomenclature internationale des produits n'est malheureusement qu'effleuré, comme le sont les questions de détermination de l'assiette de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Si une histoire concrète des idées économiques qui sont à la base des pratiques douanières apparaît nécessaire, et potentiellement très riche, à la lecture de l'ouvrage, celui-ci ne fait que donner quelques jalons.

De même, si les ressorts politiques de la mise en place du contrôle des changes sont assez classiquement retracés, on aimerait par exemple en savoir plus sur le rôle joué par la chambre de commerce de Paris, organisme para-administratif, comme office de compensation. L'aspect institutionnel de l'histoire retracée par l'auteur, lorsqu'elle se joue hors de l'administration des douanes au sens strict, reste en effet dans l'ombre.

Les spécialistes d'histoire administrative peuvent en revanche être particulièrement intéressés lorsque l'auteur évoque, à partir d'archives perpignanaises, la fourniture d'armes à la République espagnole : ce sont ici les moyens d'une action clandestine de l'administration elle-même (instructions non publiées au Jour-

nal officiel, raccourcissement de la chaîne de commandement...) qui sont – trop brièvement – évoqués.

En outre, de façon peut-être plus classique, la question de l'émergence d'un syndicalisme de fonctionnaires (dont certains ont de plus un statut militaire) préoccupe particulièrement l'auteur, qui apporte ainsi sa pierre à un édifice historique récent. Moins développées, ses observations sur les modes de recrutement et de formation des agents peuvent aussi s'inscrire dans une histoire administrative de longue durée : c'est en fait l'ensemble des six volumes de J. Clinquart qu'il faut considérer pour apprécier certaines spécificités de l'administration douanière. Il en est ainsi, par exemple, de ses difficultés à remplir un rôle statistique, mais aussi, plus généralement, du poids de traditions souvent issues de la Ferme générale, ou encore de la complexité croissante des prescriptions douanières, avec leurs multiples exceptions ou procédures dérogatoires, du « pain frontalier » à la zone franche du pays de Gex. Ce dernier cas, longuement évoqué par l'auteur, a même donné lieu à de véritables débats de droit international. Énumérer ces exceptions, c'est aussi permettre de remarquer que la réalité des pratiques, et même des normes, s'éloigne grandement des caricatures rétrospectives des politiques menées (protectionnisme ou libre-échange). J. Clinquart pointe ainsi avec raison le sens de la première « grève du zèle » de 1926 : appliquer l'ensemble des règlements est, en temps normal, unimaginable. Reste à savoir si, sur la période, l'administration des Douanes peut offrir les sources nécessaires à une véritable histoire de ces pratiques administratives. Ce sont peut-être des archives départementales ignorées de l'auteur, qui rappelle n'avoir effectué que des sondages dans ce domaine, qui pourraient être mobilisées pour retracer les négociations qui ont pu avoir lieu sur l'application de ces normes, ou encore pour reconstituer l'organisation du travail des douanes à une échelle plus « micro », sans doute plus propice à ce type d'histoire administrative.

Marc Milet

La faculté de Droit de Paris face à la vie politique, de l'affaire Scelle à l'affaire Jèze, 1925-1936

Paris, LGDJ Éditions Montchrestien, 1996, 239 p.

Le but de cette recherche est d'étudier le mode de réaction du milieu universitaire juriste parisien face à la politique à l'occasion de deux crises : l'affaire Scelle, en 1925, et l'affaire Jèze, en 1936. Dans le premier cas, sous la pression du Cartel des gauches, le professeur Scelle, proposé par les instances universitaires en deuxième rang, est nommé par le gouvernement, de préférence au premier, Le Fur, un catholique conservateur. Dans le second cas, en septembre 1935, le professeur de droit civil Jèze, conseiller du gouvernement éthiopien dans le cadre des négociations à la SDN, critique la politique de Mussolini en Éthiopie, provoquant le départ du représentant italien de la salle des séances à Genève. À chaque fois, les étudiants réagissent par des incidents violents, lors du cours du professeur concerné, au point d'aboutir à une fermeture de la faculté de Droit de Paris. Le doyen, pris entre les étudiants, les professeurs et les pouvoirs publics, doit trouver les moyens, entre négociation et répression, de rétablir la situation normale.

La démarche de Marc Milet consiste en un premier temps à étudier le milieu de la « fac de droit » comme un système, avec ses enjeux et ses contraintes, son mode de fonctionnement, son goût pour la tradition, sa résistance au changement, ses non-dits, sa théâtralisation (le rôle de la robe) et son auto-représentation. En seconde partie, l'auteur décrit le milieu politique du quartier latin, la puissance des groupes de droite, leur mobilisation, leurs rapports de connivence ambiguë avec une partie des professeurs, leurs modes d'action. Mais les enjeux revendiqués ne sont pas toujours les enjeux réels et, en fait, se transforment. L'auteur conclut sur la très grande ouverture de la faculté de Droit de Paris à toutes les questions politiques de son temps à une époque où l'École libre des sciences politiques a un rôle encore secondaire dans la formation du personnel politique et où, par conséquent, la faculté de Droit reste dominante. Les annexes